

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2010)
Heft: 4

Vereinsnachrichten: SSO : Société suisse des officiers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SSO - Société suisse des officiers

Rapport sur la Politique de Sécurité (RAPOLSEC) :

Prise de position de la SSO

SSO

La Société suisse des Officiers a, depuis longtemps déjà, exigé l'élaboration d'un nouveau rapport sur la politique de sécurité. Elle se réjouit de voir qu'on donne la possibilité aux organisations intéressées de prendre position, avant que le rapport ne soit adopté.

Description de la politique de sécurité

La définition de la notion de politique de sécurité utilisée dans le projet de rapport est correcte. Elle tient compte non seulement de la structure fédéraliste de notre pays et par conséquent de ses partenaires significatifs ; mais elle considère aussi la multitude de risques et de menaces, ainsi que le fait que ces dangers ne doivent pas seulement être affrontés de manière réactive, mais qu'il est également nécessaire de les écarter activement et de les prévenir de manière proactive.

Intérêts et buts en matière de politique de sécurité

La description des objectifs de la politique de sécurité suisse avec les mots clés suivants est tout aussi exacte : autodétermination, de même que protection et défense de l'intégrité de l'Etat et de la personne, ainsi que des conditions d'existence et de la prospérité. A juste titre, le projet de rapport met par contre les intérêts nationaux, qui ne sont pas des intérêts de sécurité au sens le plus étroit du terme, hors de cette conception de la politique de sécurité.

Situation (tendances, menaces, dangers)

Le projet de rapport contient une description détaillée des tendances en matière de politique de sécurité, ainsi que des menaces et des dangers à moyen terme qui concernent la Suisse. Le rapport attire l'attention avec exactitude sur le fait que la situation de politique de sécurité se trouve être beaucoup plus imprévisible qu'il y a dix ans. C'est justement le caractère impondérable de l'évolution de la situation globale, et également européenne, qui rend extrêmement délicate la catégorisation en probabilité ou improbabilité des risques.

Du point de vue de la SSO, il est indispensable que la Suisse, consciente de sa grande vulnérabilité, prenne des mesures appropriées afin de se prémunir contre le plus grand nombre de risques et de dangers – et ceci indépendamment de leur vraisemblance.

A juste titre, le rapport retient que, malgré une actuelle

faible probabilité, le recours à la force contre la Suisse par les puissances armées étrangères reste, en raison du danger potentiel, un risque capital pour la politique de sécurité helvétique. Le fait est que, non seulement dans l'environnement proche de la Suisse, mais aussi dans un périmètre élargi, il existe toujours de puissants potentiels militaires qui suffiraient au déclenchement d'un conflit militaire en Europe, par lequel la Suisse pourrait également être touchée. De surcroît, les armées du monde entier, comme celles des pays d'Europe, se modernisent à grands coups de dépenses. Rien qu'en Europe, des projets s'établissent actuellement pour l'acquisition de plusieurs centaines d'avions de combat de dernière génération. A l'avenir, dans le domaine de la politique de sécurité, l'armée doit justement être l'unique instrument militaire en mesure de prévenir le recours à la force armée contre la Suisse, aussi bien au sol que dans l'air.

Bien que le projet de rapport expose avec la clarté souhaitable que notre pays doit toujours rester neutre à l'avenir et n'adhérer à aucune alliance défensive comme l'OTAN, le rapport ne tire pas partout les bonnes conclusions d'une analyse des menaces et des risques en soi correcte. Pour que la Suisse soit en mesure, comme l'explique le projet de rapport, de se défendre de manière (majoritairement) autonome, l'armée devrait être modernisée et renforcée dans certains secteurs – ce qui contredit la réduction matérielle, financière et en personnel exposée dans le rapport.

Il faudrait approfondir l'analyse des risques dans le domaine de la cyber guerre et de la défense contre les armes de longue portée (défense antimissile). Certes, cette problématique est abordée dans le projet de rapport, mais les conclusions nécessaires ne sont pas tirées.

Stratégie

A juste titre, le projet de rapport est fidèle au principe de la « Sécurité par la coopération ». Le « Réseau national de sécurité » est un impératif urgent, compte tenu de la croissante pénurie de ressources, aussi bien au niveau de l'Etat que des cantons et des communes. Toutefois, les mécanismes de ce réseau de sécurité ne sont pas exposés de manière assez concrète pour que puisse en découler une conception fonctionnelle et fiable pour les partenaires concernés.

Les possibilités, mais aussi la nécessité de la collaboration avec l'étranger, doivent être établies de manière plus détaillée. Selon la SSO, il ne s'agit toutefois moins de

ETH-ZÜRICH

03. Aug. 2010

BIBLIOTHEK



SSO - Société suisse des officiers

Rapport sur la Politique de Sécurité (RAPOLSEC) :

Prise de position de la SSO

SSO

questions de coopération lors d'interventions que de questions de formation. L'utilisation de nombreux systèmes d'armes, surtout le combat interarmes, peut uniquement s'exercer à l'étranger. Après que le parlement ait rejeté, à ce sujet la révision de la Loi militaire (service à l'étranger), le rapport doit maintenant éclairer ce domaine de manière plus approfondie et clairement en démontrant les nécessités.

Malgré les considérations positives mentionnées ci-dessus, il nous semble que l'orientation de la stratégie en matière de politique de sécurité est trop peu claire dans l'ensemble. Les réponses aux questions stratégiques, à savoir si les objectifs de politique de sécurité doivent être atteints en premier lieu de manière autonome et indépendante ou alors grâce à la coopération entre partenaires, sont pourtant d'une importance décisive pour la compréhension et l'organisation des mesures et des instruments qui permettent d'atteindre les buts stratégiques.

Armée

L'armée est très justement décrite dans le projet de rapport comme « la plus importante réserve de la Confédération en matière de politique de sécurité ». Non seulement, elle est le seul moyen de répondre à une confrontation militaire, mais elle apporte une contribution qualitative et quantitative décisive dans beaucoup d'autres domaines importants de la politique de sécurité.

Malgré cette position centrale, nous avons l'impression que l'armée est, depuis des années, bizarrement négligemment traitée par la politique. Au lieu que la politique définisse les mandats de l'armée par rapport à l'analyse des menaces et des risques et que celle-ci attribue ensuite les moyens nécessaires pour remplir les mandats, ce processus a, par le passé, souvent été mené à l'envers.

Il se passe à présent la même chose avec le projet de rapport. La lacune principale de ce rapport porte sur le fait que, par rapport à une analyse des menaces en soi correcte et une stratégie générale de politique de sécurité basée sur l'autonomie et la neutralité, il ne tire pas les conséquences logiques au sujet de l'organisation matérielle et financière de l'armée. Au contraire, le projet de rapport expose, dans le domaine de l'armée, la simple application de la décision préjudiciable du Conseil fédéral du 26 novembre 2008, qui exige du DDPS une immédiate réduction des effectifs, la diminution de l'équipement en

matériel et finalement la réalisation d'encore davantage d'économies. Ce qui a pour conséquence que le rapport sur la politique de sécurité pour le développement de l'armée tient plus de la transposition de cette funeste décision du Conseil fédéral que des suites de l'analyse de la menace et des stratégies qui en découlent. Ceci en particulier pour les mesures de réduction dans le domaine de l'armée avec des effets en partie immédiats, décrites joliment par le terme de « Développement ».

Du point de vue de la SSO, cette réduction est imposée plutôt à cause de raisons sociales, démographiques et financières qu'en raison de la politique de sécurité. La SSO désapprouve cette simple stratégie d'économies du Conseil fédéral ; elle est mauvaise et dangereuse à de nombreux égards. Elle conduit non seulement à d'autres lacunes dans les capacités de l'armée, mais elle met en danger la capacité opérationnelle et donc la crédibilité de l'armée d'une manière irresponsable et ceci pour des années.

Le rapport doit démontrer de manière compréhensible les raisons et les critères pour le « Développement de l'armée » et présenter les ressources financières qui seront mises à disposition de l'armée au moins à moyen terme. Il n'est pas possible d'évincer ces questions centrales du rapport sur la politique de sécurité et de les renvoyer au rapport sur l'armée.

Nous rejetons catégoriquement une autre réduction des moyens de défense de l'armée, d'autant plus que ce projet de rapport renonce lui-même à juste titre à une conception de montée en puissance. De toute façon, une « montée en puissance » supposerait une décision appropriée en temps opportun. L'histoire nous apprend que ce type de décisions sont toujours prises trop tard. Comment faire pour que la prise de conscience se fasse au bon moment ? Qui est en mesure de décider si de telles réflexions sont de l'alarmisme ou simplement la reconnaissance précoce d'une évolution menaçante ?

Reste que l'empêchement, respectivement la gestion d'une confrontation militaire, est la raison d'être de l'armée et l'unique justification du service militaire obligatoire. Il est certes également judicieux du point de vue de l'efficacité de mobiliser pour des tâches subsidiaires des membres de l'armée compétents en défense. Mais nous désapprouvons pour des raisons de politique gouvernementale et pour des raisons militaires et financières le fait de former, d'équiper et de mobiliser des membres de l'armée



SSO - Société suisse des officiers

Rapport sur la Politique de Sécurité (RAPOLSEC) :

Prise de position de la SSO

SSO

exclusivement pour des tâches subsidiaires en faveur de la société civile.

Obligation de servir et système de milice

La SSO salue expressément que l'obligation de servir et le principe de la milice soient maintenus. Ces jalons de la constitution militaire suisse sont d'une importance capitale. Ces principes ne doivent pas être relativisés sous prétexte de possibles évolutions démographiques et d'un plus fondé « Revirement de valeurs » ou d'un prétendu déclin de « l'engagement à fournir des services en faveur de la société.

De toute façon, sur le plan de la milice, le projet de rapport est développé de manière trop technocratique et centrée sur l'administration. Il faudrait plutôt souligner les forces du service militaire obligatoire et du principe de milice, ainsi que les chances que ce système offre pour le développement de l'armée. La présentation des mesures nécessaires pour remédier aux carences actuelles sur des questions comme les programmes d'instruction civile est également nécessaire.

Il n'y a pas de meilleur contrôle démocratique de l'armée que par le biais d'une organisation qui suit le principe de milice. Dans le cadre d'une armée de milice, le contrôle démocratique mentionné ici est assuré au mieux, vu que l'armée est formée et menée par des cadres de milice (avec le soutien des instructeurs) et qu'ils doivent être spécialement appelés pour les interventions.

Du reste, nous désapprouvons le fait de réexaminer de nouveaux modèles de formation. Il faudrait surtout remédier aux lacunes reconnues du modèle actuel. La séparation de la formation et de la conduite doit résolument être abolie dans le cadre du développement de l'armée.

Conclusion et suggestions

La conclusion tirée dans le rapport sur le développement de l'armée nécessite une révision détaillée du point de vue de son adéquation avec la stratégie en matière de politique de sécurité, avec les conséquences tirées de l'analyse de la situation et avec les conditions générales constitutionnelles, législatives et celles résultant de la politique gouvernementale. En particulier, le rapport ne doit pas être l'application de la pure décision de réduction de budget, prise par le Conseil fédéral le 26 novembre

2008. Sinon, le rapport ne deviendra sûrement pas la base solide largement souhaitée pour le développement durable et crédible de l'armée.

SSO

Pour en savoir plus

Le texte intégral est disponible sur le site :
www.sog.ch

Agenda

9 au 12 septembre 2010

Session d'automne de l'initiative Gaming

5 et 6 novembre 2010

Séminaire pour les jeunes officiers, Kriens « Le monde des nouvelles »